

CHARTRE

Pour l'accueil des personnes
en situation de handicap

LEXFOR SARL

63, avenue des Vosges

67000 Strasbourg



06 18 15 56 02



kblum@lexfor.fr

Une charte pour qui

La charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap s'adresse à l'ensemble des services en charge de l'organisation et l'enseignement des formations LEXFOR SARL.

Le public concerné

Sont concernés par la charte les apprenants en situation de handicap.

L'objectif

La charte a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu de formation par la mise en place d'un accompagnement adapté et favorisant l'insertion professionnelle.

Il s'agit de permettre aux différents intervenants dans l'organisation du parcours de formation d'avoir un « guide » afin d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps.

Procédures

Procédure d'accueil :

Procédure d'accueil individualisée par la proposition d'une rencontre entre le candidat et le référent handicap.

Cette rencontre doit permettre d'évaluer les besoins spécifiques au regard du handicap et de fixer les adaptations dont le candidat pourra bénéficier avant et pendant la formation.

Les termes d'accompagnement ainsi défini sont ensuite transmis à l'ensemble de l'équipe LEXFOR SARL.

Il est primordial, afin d'en garantir la bonne application, d'avoir l'approbation de tous les intervenants.

Procédure d'adaptation du lieu de dispense des formations :

Il y a lieu de s'assurer d'un accès facilité au lieu de la formation. Pour cela, il s'agit d'être attentif aux points suivants :

- Accès par une ligne de transport en commun, possibilité de stationnement adapté à proximité, l'existence de rampes d'accès...
- S'assurer d'un accès aux portes d'entrée et de sortie, du fonctionnement de l'ascenseur, de la signalétique (visuel et sonore), de l'éclairage,

- Se renseigner sur la possibilité d'accueil des animaux accompagnateur (chien guide),
- S'assurer du bon fonctionnement de l'équipement de sécurité (système d'alarme visuel et sonore, signalétique d'évacuation)

Procédure d'adaptation pédagogique et de matériel :

Vérifier la mise à disposition d'un équipement d'aide à l'audition, adapter la distance de lecture, choisir des caractères et tailles des lettres en adéquation avec les besoins, s'assurer du confort d'usage des équipements.

Procédure d'accessibilité des équipements :

Vérifier l'accessibilité des équipements (WC, salle de restauration, salle de repos, vestiaire...), être attentif aux éventuels obstacles.

Référent handicap

Le référent handicap a pour rôle de s'assurer des meilleures conditions possibles d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de mettre en place des actions de sensibilisation de l'équipe LEXFOR SARL.

Coordonnées du référent handicap :

Karolin BLUM

06 18 15 56 02

kblum@lexfor.fr

LEXFOR SARL

Siège : 63 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG - SIRET : 990 575 938 00016 - Code APE : 8559A

Tél : 06 18 15 56 02 - E-mail : kblum@lexfor.fr - Site internet : lexfor.fr

LEXFOR est un organisme de formation enregistré sous le numéro d'activité NDA 446 708 695 67

auprès du Préfet de la Région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Date mise à jour : 31/10/2025